

LE 5 DECEMBRE 2007 A PECQUEUSE

---

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS, D'AJOUTS D'ÉLÉMENTS ET DE COMMENTAIRES

---

- 5 Si vous souhaitez nous faire part de propositions de modifications, d'ajouts d'éléments ou de commentaires, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer ces informations *via* un courriel, avec vos noms et coordonnées, à l'adresse : [charte@PNR-chevreuse.org](mailto:charte@PNR-chevreuse.org) en indiquant systématiquement le numéro de ligne concernée pour chaque proposition.

---

ÉTAIENT PRESENTS

---

- 10 La Commission est présidée par Monsieur Jean-Pierre DE WINTER, conseiller municipal de la commune de Dampierre.  
Les vice-présidents sont Monsieur Christophe HILLAIRET, président de la Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et Madame Anny POURSIHOFF, conseillère régionale d'Île-de-France.

- 15 **Au titre du PNR à 21 communes :**  
Mme LE QUERE (La Celle-les-Bordes)  
M. DUPONT (Châteaufort)  
M. DE WINTER (Dampierre-en-Yvelines)  
20 Mme ADAM (Saint-Forget)

- Au titre des communes concernées par le périmètre d'élargissement :**  
M. DAMARS (Angervilliers)  
MM. FEYT et VIGOT  
25 Mme NORDBERG et M. NOEL (Fontenay-les-Briis)  
M. CAZANEUVE (Gambaiseuil)  
M. WINOCOUR (Grosrouvre)  
M. FANOST (Jouars-Pontchartrain)  
M. BILLOUE (Le Tremblay-sur-Mauldre)  
30 M. BEAUDET (Le Val Saint-Germain)  
M. GOUSSON (Mareil-le-Guyon)  
Mme LAFOUASSE (Pecqueuse)  
M. BLANCHELANDE (Rambouillet)  
M. LACLIE (St Cyr-sous-Dourdan)  
35 M. de CUREL (St Jean-de-Beauregard)  
M. GHIBAUDO (St. Léger-en-Yvelines)

- Ainsi que :**  
M. ISABELLE (CC des Etangs)  
40 Mme GIRARDOT-CHAFFARD (DDEA 78)  
Mlle BLONDEAU (CG 91)  
Mlle BOURGEOIS et M. CAUCHETIER (IAURIF)  
M. PITOT (SAFER IDF)  
Mme DARLY (Institut National Agronomique - INAPG)  
45 M. GUITTET (Conseil scientifique du PNR)  
M. GALLOO (Maison de l'Élevage)

M. VALLON (Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France - GAB)  
M. HILLAIRET (Chambre Interdépartementale d'Agriculture)  
Mme PICARD et M. CHEVALLIER (FSEAIF)  
50 M. JENNER (Centre Régional de la Propriété Forestière - CRPF)  
M. DIEU (Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt -CERF)  
Mm. DEBROSSE et VINCENT (Bergerie Nationale)  
Mme HY (Bonnelles Nature)  
M. LECOMTE (Comité régional du Tourisme Equestre)  
55

Equipe technique du Parc : Mmes DUBUC et WOLLF-RESCLAUSE, MM. de FERRIERES, CHENY, HARDY, PERRIN

60 Absents excusés :  
M. AGNES (La Celle-les-Bordes)  
M. GARCIA (Limours)  
Mme GUERLAIN (Montfort-L'Amaury)  
M. de GROULARD (ONF)  
65 Mme SERMAGE (CG78)  
Mme BLONDEAU (CG91)  
M. BESANCENOT (Maison de l'Elevage)

## DEROULEMENT

---

70 Monsieur DE WINTER accueille les participants puis ouvre la séance et rappelle le contexte et l'objet de la réunion

- **Rappel : l'outil PNR, la charte de Parc** par **Gildas CHENY**
- **Rappel du contexte et de l'objet du travail** par **Gildas CHENY**
- 75 • **Éléments thématiques du diagnostic territorial** par **Bernard CAUCHETIER (IAURIF)**
- **Compte-rendu session 1 : principales idées** par **Ghyslaine WOLFF-RESCLAUSE**
- 80 • **Discussion animée** par **Jean-Pierre de WINTER** *durant 1 heure 30 environ*
- **Conclusion de la soirée** par **Jean-Pierre de WINTER**

85 Le diaporama projeté durant cette séance est également téléchargeable sur le site Internet du Parc

## DEBAT

---

### 90 **Thème 1 L'agriculture durable et agriculture péri urbaine**

Intervenant M. DION conseiller de la Chambre Inter départementale d'agriculture (diaporama en ligne)

Le conseil est neutre car rémunéré par les agriculteurs : intervention sur fumures, prise en compte des données météo, domaine de la réglementation, information en temps réel avec messagerie, édition guides culturels et techniques, conseil technique personnalisé, aide au montage de dossiers sur diversification, installations, etc.

95 XX : Il semble que les interventions de la Chambre soient très focalisées sur l'agriculture traditionnelle

Bernard CAUCHETIER (IAURIF) : qu'avez-vous eu comme diversifications à accompagner ?

100 Conseiller Chambre : comme diversifications, me vient à l'esprit une zone au nord de la Beauce, on a accompagné une diversification en plantes aromatiques, en pommes de terre, on fait également le relais avec des organismes qui ont les compétences quand nous ne les avons pas. On essaie d'orienter les gens, on a un service qui s'occupe des gîtes ruraux, on oriente les gens en interne à la Chambre ou en externe car en Ile-de-France, les diversifications peuvent être tellement variées qu'il faut orienter les gens vers les services compétents.

Anny POURSIHOFF : vous avez évoqué l'agriculture raisonnée, pouvez-vous nous dire ce que c'est par rapport à l'agriculture biologique, par rapport à l'agriculture durable,

110 Conseiller Chambre : nous n'intervenons pas en tant que conseillers sur l'agriculture biologique, il y a pour cela des conseillers spécialisés, c'est un peu comme pour l'élevage, on n'est pas des conseillers pour l'élevage.

La définition de l'agriculture durable, sur le plan économique, il s'agit d'une agriculture viable qui a une dimension environnementale et une dimension sociétale. Elle est définie au niveau national un peu comme cela, après chacun peut avoir son interprétation. Quant à l'agriculture raisonnée, il s'agit d'une charte qui a été montée où l'agriculteur s'engage sur un certain nombre de dossiers qui vont un petit plus loin que ce que j'ai énuméré ici, il est audité tous les cinq ans, contrôlé par la suite de façon aléatoire, de manière à ce qu'il respecte ces engagements là. Cela concerne, pour la grande culture, l'enregistrement et l'orientation des pratiques, un cahier de référencements qui contient des informations.

115 Pour ceux qui sont demandeurs pour rentrer dans le schéma de l'agriculture raisonnée, on prépare avec eux le dossier, on étudie s'ils sont aptes à l'issue d'un audit, et là on leur dit « voilà, il y a tel point, tel point qui ne correspondent pas », les objectifs qu'il faut atteindre, ensuite cela passe par un cabinet de certification. On peut vous fournir le détail de toutes les mesures,

Grosrouvre (Elu) : après on a droit à quoi ??

125 Conseiller Chambre : à rien du tout, à une qualification « agriculture raisonnée », c'est tout. Il y a des filières qui sont incitatives, c'est notamment la filière pommes de terre,

ANGERVILLIERS (C.M. M. La barre) : je voudrais savoir ce que vous pensez des boues des stations d'épuration, dans quel lot vous les mettez dans l'agriculture raisonnée, raisonnable ??

130 Conseiller Chambre : il s'agit à la fois d'un dossier technique et politique. Le problème de l'épandage, c'est le stockage car on est en zone périurbaine et cela provoque toujours des réactions vives de la part des populations. Ce n'est pas un problème agronomique pour nous, c'est plus un problème sociétal. Dès que l'épandeur est dans le champ, le téléphone sonne tout de suite.

135 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : on a pris aujourd'hui des positions assez fermes par rapport aux stations : on accompagne les agriculteurs qui souhaiteraient épandre. Il y a eu un problème sur le secteur de Pierrelaye, on se retrouve aujourd'hui avec un territoire rendu impropre à la culture alimentaire, on s'est

140 retrouvé un peu démuni, heureusement que les pouvoirs publics, le Conseil Régional et le Conseil Général, sont  
venus en soutien à tout cela, et on mis en place un fond de garantie. Malgré tout, on déconseille aujourd'hui de  
partir dans cet épandage, car on manque de connaissances scientifiques sur toutes ces boues et de  
connaissances sur les normes qu'on aura demain en ce domaine. En tant qu'acheteurs de produits agricoles,  
vous avez des exigences en matière de qualité, et ces exigences supposent un certain nombre de pratiques  
145 agricoles pour pouvoir les atteindre. Donc, le monde agricole refuse les boues d'épuration. C'est interdit dans  
les contrats des blés meuniers par exemple et pour le maraîchage. On est conscient qu'on pourrait jouer un  
rôle pour la société mais vis-à-vis du consommateur, malheureusement on ne défend pas ce genre de produits.  
Certains agriculteurs, impliqués dans leurs conseils municipaux, prennent le choix de rendre ce service à la  
société, ceux-là nous les accompagnons dans leurs démarches et sur leur plan d'épandage.

150 ANGERVILLIERS : vous avez différentes boues, des boues industrielles, des boues de stations, ...  
Comité National du Tourisme Equestre (J. LECOMTE) : il y a sur le secteur de nombreux centres équestres, au  
niveau du fumier ... ?  
Conseiller Chambre : le fumier en tant que tel ne pose pas de problème à l'agriculture, au contraire.  
Généralement, les fournisseurs de paille reprennent le fumier. Le fumier qu'il soit de bovins, d'équins est un  
155 bon produit pour l'agriculture, c'est-à-dire que dans une exploitation, ce qui est apporté en fumier, ne l'est pas  
en engrais minéral. Mais cela pose des problèmes de coût de transport pour l'agriculteur par rapport à ce qu'il  
peut en tirer réellement car c'est un produit pailleux et donc volumineux. Quand il est composté sur place et  
qu'il est donc réduit, cela devient un peu plus intéressant et plus facile à transporter.

160 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : il y a une petite difficulté aussi sur tous les engrais organiques, c'est le  
problème de l'azote. M. DION vous a expliqué qu'aujourd'hui l'on a une gestion très précise de l'azote avec des  
prélèvements dans le sol pour connaître le taux de nitrates qui resteraient et ce qu'il faut savoir c'est que quand  
on a affaire à des engrais organiques, la minéralisation de l'engrais intervient à partir d'une certaine  
température, d'une certaine hydrométrie, etc... et donc la libéralisation de cet azote pour qu'elle soit assimilée  
165 par la plante n'est pas maîtrisable, c'est-à-dire qu'on ne sait pas à quelle période elle va se libérer, elle peut se  
libérer très tôt, elle peut se libérer très tard, et donc c'est une difficulté agronomique à gérer dans nos plans.  
Car nous sommes aujourd'hui obligés par la PAC de tenir un plan prévisionnel et un cahier d'enregistrement  
des épandages effectués qui est susceptible d'être contrôlé par l'administration et il y a un certain nombre de  
contrôles chaque année pour savoir si ces plans sont bien respectés.

170 Conseiller Chambre : dans le secteur, je vois dans le canton de Limours, on épand pas mal de déchets verts sous  
forme compostée : cela représente pour l'agriculture l'apport le plus important pour la collecte des déchets  
verts dans la circonscription.  
XXX : ... et cela, c'est bon ??  
Conseiller Chambre : oui c'est bon mais c'est quand même relativement difficile à gérer mais cela a un réel  
intérêt par rapport aux sols

175 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : ce sont des éléments qui apportent de la matière organique aux sols et  
représentent un intérêt agronomique majeur avec la difficulté que j'ai soulevée pour la gestion de l'azote.  
Demain à St. Arnoult est prévue une journée de formation pour 55 agriculteurs qui vont être formés sur un  
certain nombre d'aspects techniques car la réglementation évolue sans arrêt.

180 Conseiller Chambre : on me demande de parler des mesures rotationnelles. En gros, en même temps que le  
montage des contrats d'agriculture durable, qui ont un volet investissement mais aussi un volet  
environnemental, les mesures agro-environnementales concernaient le nombre de cultures sur l'exploitation et  
donc l'agriculteur était incité à avoir un nombre de cultures supérieur avec une rotation un peu plus longue :  
ça ce sont des contrats qui sont en cours et qui se terminent bientôt et dont on n'est pas sûr de voir le  
renouvellement, je crois. Il n'y a plus de sous ...

185 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : par contre, les CTE qui nous ont été présentés sont sans commune  
mesure avec les précédentes mesures qui ont été mises en place dans le passé (25'02), les CAD se terminent  
dans un an, les caisses de l'Etat sont vides, donc aujourd'hui les mesures incitatives par rapport à des méthodes  
rotationnelles et cultures pour investissement en termes d'environnement dans les exploitations : il n'y a plus  
190 grand-chose sur le marché sinon la réglementation qui nous impose aujourd'hui. Bon bien sûr, il y a les PDRH,  
mais c'est sans commune mesure par rapport à ce qui avait été mis en place.

DDAF 78 : Il y a un plan de développement rural qui est entrain de se mettre en place au niveau de l'Europe  
pour 2007/2013. On en est au tout début de la programmation pour la France... On est en dessous de ce qui  
existait avant, mais il y a encore quelque chose.

195 JP DE WINTER : C'est une bonne nouvelle... Plus de question sur l'agriculture durable ?

Gildas CHENY : ce soir nous sommes aussi là pour recueillir vos propositions, donc n'hésitez pas à nous en faire part.

JP DE WINTER : je vais demander à M. DEBROSSE d'intervenir

200 M. DEBROSSE (Bergerie Nationale) : je vais essayer d'être très très rapide, la question qui m'a été posée c'est la relation entre environnement et agriculture. J'ai essayé, dans un premier temps de voir pourquoi on posait cette question. La notion d'environnement apparaît dans les années 72, la création des ministères de l'environnement un peu partout en Europe, et avec surtout des notions de fortes densités, de forts points de pollution, style : gros égouts de la ville, la grosse entreprise et on est sur des approches plutôt réglementaires, sur des approches plutôt liées à la pollution du traitement en aval.

205 Par contre, grande révolution, dans les années 92, apparaissent des notions de pollutions de faible intensité de sources mythiques, d'effets lointains, d'effets indirects, d'effets à long terme et c'est là que l'agriculture vient à être questionnée, c'est-à-dire qu'on est dans des éléments beaucoup plus fugaces, et beaucoup plus diffus dont on s'aperçoit que l'interférence est tout aussi importante que les approches précédentes et on en arrive aux notions technologiques propres, c'est à dire que les impacts à l'environnement qu'on ne crée pas, ce sont des impacts qu'on n'a pas à traiter, tout simplement. Tout cela, c'est relativement important, et c'est à rapprocher de l'émergence du concept du développement durable.

210 Dans le développement durable, il y a bien sûr un pilier environnemental, et je pense qu'en agriculture, on ne peut parler de la relation environnementale de l'agriculture, que si on considère les deux autres piliers, il faut rappeler que l'agriculture, c'est avant tout un système et qu'on ne peut pas simplement donner un coup de zoom sur la partie environnementale, sans regarder le reste de l'activité et qu'un agriculteur, il met en place un système de production dont il a toutes les bonnes raisons d'être content : il a un bien fondé à son système, parce que cela correspond à ses enjeux personnels, à sa volonté de vie, à sa relation au territoire.

215 Donc, si on parle d'environnement, il faut obligatoirement parler de toutes les dimensions de l'agriculture et notamment de la dimension d'économie, c'est-à-dire il n'y a pas de durabilité, sans viabilité de l'agriculture, sans efficacité du principe de production, sans indépendance du système de production, et surtout, ce qui va être le grand problème des 20/30 années à venir, sans transmissibilité de ce système de production. Vous savez que toutes les exploitations ne sont garanties d'être reconduites. Si on revient à la question qui m'a été initialement posée, on n'est plutôt dans des notions de : il faut questionner la diversité à l'intérieur du système de production, les types de culture, la relation culture pérenne, les diversités végétales, les diversités animales, ce sont tous ces éléments qu'il est important de questionner.

220 Il est aussi important de questionner toute la relation à l'espace, la dimension des parcelles, quel type de gestion de la matière organique comme évoqué tout à l'heure, toutes les zones de régulation et de compensation en matière d'écologie, l'action en faveur du patrimoine naturel, les notions de chargement, de surfaces fourragères, cela est plus un questionnement lié à l'élevage. Et puis, il y a bien évidemment, comme on en a parlé, les pratiques agricoles mais on ne va pas revenir sur l'ensemble de ces données.

230 Voilà donc un peu, ce qu'on questionne en matière d'environnement. Je vais m'arrêter là dans la description pour vous faire comprendre que la relation environnement/agriculture c'est une multitude de données de type environnemental, stricto sensu, mais c'est aussi des données qui vont interférer avec le territoire et l'économie de l'entreprise : le territoire donc la société et l'économie dans l'entreprise, pour bien être dans le principe de durabilité.

240 Pour revenir au périurbain, qui était la deuxième question qui m'était posée : quels sont les enjeux spécifiques en périurbain : c'est une espèce d'antagonisme territorial apparent entre la fonction résidentielle et la fonction de production agricole, mais dans les deux cas, une même volonté de ces deux types d'acteurs, c'est-à-dire de maintenir des espaces ouverts, comme Bernard CAUCHETIER vous en parlé tout à l'heure : une présence très importante de la forêt, ces deux types d'acteurs et d'usagers vont avoir des questionnements sur le maintien de paysages ouverts, d'espaces ouverts d'où une attente réciproque relativement forte mais avec peu de rencontres, c'est-à-dire on n'est pas sur les mêmes objectifs entre loisirs et production économique, on n'est pas sur les mêmes objectifs, mais par moments avec des alliances bizarres, j'étais à une réunion sur l'OIN, plateau de Saclay, les gens de l'Équipement se plaignaient de cette alliance puisqu'on ne voulait plus construire, parce qu'on voulait protéger l'agriculture, c'est-à-dire qu'il y avait une alliance contre un troisième partenaire mais cela reste des éléments exceptionnels qui ne sont pas des éléments de vie quotidienne.

245 Comme l'ont rappelé mes collègues de l'IAURIF, existence d'une agriculture très présente en surfaces, mais très centrée sur la grande culture, avec des acteurs socioprofessionnels de plus en plus isolés : on est passé en dessous des 2% , on flirte avec les 1%, et on n'est plus dans un système de tradition familiale agricole, c'est-à-dire on n'a plus de bienveillance systématique face à cette profession. Par contre, autre opportunité, un fort

pouvoir d'achat mais qui est globalement faiblement mobilisé localement et encore moins mobilisé par la grande culture, et qui est plutôt mobilisé par les cultures spécialisées ou diversifiées.

255 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : simplement, moi, sur l'aspect périurbanité, nous étions ce matin en réunion avec notamment le directeur de l'OIN. Effectivement il y a des alliances qui peuvent se créer mais attention il y a un aspect sur lequel nous ne serons jamais d'accord, c'est-à-dire que souvent on veut « sanctuariser » le secteur agricole, c'est-à-dire : on voit des espaces agricoles, on a souvent le réflexe de la sanctuarisation par différents outils dans les documents d'urbanisme que sont les ZAP : zones d'agriculture protégée, que sont un certain nombre de choses qui pour nous sont mauvais parce qu'ils figent l'activité agricole et ne participent pas à son développement. Donc, des alliances de circonstances, d'accord, mais ...

260 M. DEBROSSE (Bergerie Nationale) : ... c'est bien ce que je disais, ce sont des alliances de circonstances mais qui ne sont pas des co-reconnaitances entre les deux populations. Bien souvent, on s'ignore quand on se met en synergie, ce sont des alliances d'opportunité

265 M. FANOST, Jouars-Pontchartrain : Je n'aime pas trop le rapport que vous faites entre l'agriculture et le système. Pour moi l'agriculture, ce n'est pas un système, c'est une activité économique à part entière avec des acteurs économiques, des hommes, un tissu social .. le terme de système m'a choqué

270 M. DEBROSSE (Bergerie Nationale) : il s'agit simplement une référence aux éco-systèmes et aux agro-systèmes, l'agriculture n'est qu'un éco-système sacrifié par l'homme à son usage. Donc, on est complètement dans des systèmes.

J.P. DE WINTER : je ne sais pas car l'agriculture doit nourrir tout le monde, c'est pas un système...

M. DEBROSSE (Bergerie Nationale) : ce n'est pas un système mafieux, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Non, c'est ce refus du terme de système qui me fait peur.

275

## **Thème 2 l'agriculture biologique**

280 Christophe VALLON, agriculteur biologique : je vais juste vous faire un petit topo sur l'agriculture bio. Je suis exploitant agricole à Cernay-La-Ville, en limite du territoire du Parc actuel. Je suis exploitant depuis 1991, j'ai pratiqué l'agriculture traditionnelle, raisonnée pendant dix ans jusqu'en 2001, où j'ai choisi de passer en agriculture biologique, exploitation céréalière de 124 ha. et je travaille depuis 2002, c'est-à-dire un an après ma conversion avec un voisin qui lui-même est devenu bio pratiquement un an après : on exploite comme cela 240 ha. L'exploitation a gardé sa vocation initiale d'être essentiellement céréalière mais on a aussi des protéagineux, un petit peu de surfaces fourragères en production de trèfle. Pour rappeler les principes de l'agriculture biologique que vous devez tous plus ou moins connaître tous, il s'agit d'une agriculture qui utilise les rotations, les désherbages mécaniques ainsi que la fertilisation à base de matières organiques, à l'exclusion de tout produit chimique ou de synthèse, donc pas de désherbant, donc la problématique c'est de trouver des sources de fertilité quand on n'est pas sur une exploitation d'élevage.

285 L'opportunité dans la région, c'est qu'on a des compostières de déchets verts qui ne sont pas trop loin, donc avec des coûts de transport assez faibles. On a basé notre fertilisation sur l'utilisation massive de compost : une vingtaine de tonnes de compost tous les deux ans sur chaque parcelle et en complément un petit peu de fertilisation organique, genre fumier de poules ; on parlait tout à l'heure de nuisances olfactives, évidemment quand on épand du compost ou du fumier près des habitations, c'est un vrai problème, même quand on est à des distances un peu importantes il y a toujours un coup de vent qui fait qu'on a toujours des réflexions, donc cela restera toujours un gros problème.

290 Pour le désherbage, on utilise simplement des outils mécaniques, on est retourné aux anciens outils, c'est-à-dire les bineuses qui ont beaucoup évolué ces dernières années, mais cela reste le même principe : c'est-à-dire désherber l'inter-rang, entre les rangs de maïs, les rangs de tournesol, etc.

300 Pour ce qui est de la gestion des insectes et des maladies, on fait avec, c'est-à-dire qu'on utilise des variétés qui sont les plus résistantes possible et puis on se débrouille pour avoir une rotation qui évite d'avoir une reproduction trop importante d'insectes. Bien qu'il existe des insecticides biologiques, on ne les a jamais utilisés parce qu'on considère qu'on peut faire sans. C'est un système un peu « laboratoire » par rapport à l'agriculture classique, raisonnée, parce qu'on s'interdit tout ce qui peut nous sortir d'un mauvais pas, d'un emmerdement, comme une invasion d'insectes ou autres, comme une maladie sur notre culture .

305 Autre chose qui est important dans cette agriculture, c'est qu'elle est certifiée, pour vendre en bio, il faut impérativement avoir le label AB qui appartient à l'état français et donc la condition, c'est d'être certifié par un organisme certificateur, type Ecocert, qui vérifie qu'on a bien appliqué le cahier des charges de l'agriculture bio sur l'exploitation, c'est-à-dire globalement tout ce que je vous expliqué juste avant. Il y a des contrôles inopinés, des contrôles sur rendez-vous, sur facturation, des analyses de produits.

310 Je voudrais vous parler également de mon expérience dans le Parc naturel : j'ai commencé à avoir des relations avec le Parc en 1996, pour des protections de mares existantes sur l'exploitation, puis création d'un petit verger, conseil pour implantation de haies autour des bâtiments d'exploitation, j'ai reçu un certain nombre de classes et je continue à le faire, des étudiants et même parfois des agriculteurs. Et puis, récemment, nous avons reçu leur soutien financier pour l'achat avec mon voisin, achat en commun, d'un épandeur pour les déchets verts et une bineuse dernière génération. Si vous avez des questions soit sur nos relations avec le Parc, soit sur l'agriculture biologique, n'hésitez pas.

XX : quels sont vos niveaux de rendement ?

320 Christophe VALLON, agriculteur biologique : globalement, à peu près la moitié d'une agriculture classique, j'avais un niveau de 85, 90 quintaux à l'hectare, voire plus, et maintenant on a un niveau de rendement qui est plus de l'ordre de 54 en blé, il y a moins de différence sur les féveroles. On a des niveaux de rendement qui peuvent être quasiment équivalents. Sur le colza, on a eu bien et moins bien, c'est toujours aléatoire et j'ai arrêté cette culture, avant de la maîtriser complètement, souci avec les ménigètes qui pose un gros problème et pour lesquels il faudrait un insecticide biologique efficace, ce qui n'est pas du tout évident.

325 XX : si votre production est divisée par deux, est-ce que vos charges ont été divisées par deux... comment faites-vous ?

Christophe VALLON, agriculteur biologique : les charges opérationnelles sont nettement moins élevées, même si elles n'ont pas été divisées par deux, forcément il ne nous reste en charges opérationnelles quasiment que les intrants, de type : engrais, semences et compost qui ne sont pas des matières coûteuses et qui n'ont pas suivi les prix de l'azote et qui sont plus faciles à autoproduire.

330 Nous avons créé avec mon voisin, un atelier de mouture car on avait des demandes et on a fini par y répondre, de plus on vend en AMPA, en coop. et de la distribution locale. Le passage au bio, c'est un choix personnel à la base et on ne peut pas le généraliser à tout le monde. Il y a des gens qui s'y intéressent, cela suscite aussi bien la méfiance et le rejet ou de la curiosité, cela dépend totalement de l'agriculteur qu'on aura en face. C'est transposable à beaucoup d'exploitations, avec plus ou moins d'opportunités bien sûr, si je prends pour nous l'opportunité de la proximité des compostières, c'était intéressant pour nous, transporter du compost sur 50 km avec les coûts de transport aujourd'hui, cela serait peut être un peu embêtant.

335 Le meilleur système en bio, c'est un système de poly-culture/élevage, c'est le plus durable puisqu'on a le recyclage du fumier sur place et on a des grandes surfaces en pâture. Nous on essaie de le reproduire en ayant une grande proportion de trèfle à graine qui nous permet d'exporter des fourrages, c'est artificiel mais cela nous permet de rentrer dans une filière. Bien sûr, toutes les exploitations ne peuvent pas passer en bio, cela serait dément, vu la quantité de matières organiques qu'il faudrait. Le compost on peut imaginer qu'il vienne à manquer un jour à cause de son utilisation pour fournir de l'énergie.

XX : le Parc, hormis ses aides ponctuelles, ne vous apporte pas plus que cela ...

345 Christophe VALLON, agriculteur biologique : le rôle du Parc, ce n'est pas de faire du conseil agricole. Par exemple, lorsque j'ai envisagé ma reconversion, j'ai monté un dossier avec un conseiller de la Chambre, j'ai eu les chiffres et tout cela longtemps avant, ensuite il y a le GAB qui est en Seine-et-Marne et qui fait du conseil économique plus directement sur l'agriculture bio.

350 Le Parc est pour nous un outil d'information pour faire connaître notre farine par exemple. Du conseil, le Parc en fait par exemple, lorsque j'ai fait mes haies, j'ai demandé quelles essences je pouvais mettre dedans, plutôt que de faire n'importe quoi. C'est des domaines pour lesquels il y a des gens compétents au Parc.

Avec notre farine bio., on a une qualité nutritionnelles supérieure mais je ne suis pas là pour faire de la publicité pour nos produits.

Claudie LE QUERE, agricultrice La Celle-Les-Bordes : grâce à la présence de cette exploitation bio sur le plateau, je nourris mes animaux avec des apports céréaliers provenant de chez eux...

355 B. CAUCHETIER, IAURIF : il y a actuellement une demande de plus en plus forte de formation d'AMAP en Ile-de-France, mais s'il y a des volontés de création d'AMAP, il y a très peu de fournisseurs, il y a beaucoup de demandes en volume, il y en a qui fournissent en viande, mais en légumes et autres, il n'y a pas de fournisseurs possible. S'il faut avoir des fournisseurs localisés à 100 km, cela change tout l'intérêt de l'AMAP car la proximité est un élément très important dans ces systèmes de conventionnement.

360 M. HILLAIRET, Président de la Chambre : oui, effectivement il y a une demande très forte, mais quand on approche des producteurs traditionnels, surtout pour le maraîchage, c'est là une démarche individuelle. On n'est pas là pour refreiner ou inciter, on leur dit « il existe un marché en face, pourquoi ne pas le prendre », c'est à l'agriculteur d'y aller ou non, aujourd'hui, malheureusement il y a peu d'agriculteurs qui veulent y aller, moi je le déplore aussi mais il s'agit d'une démarche totalement personnelle. Des appuis aujourd'hui à l'agriculture biologique, il y en a : on a cité le GAB, nous en Ile-de-France Ouest, on a un conseiller spécial Bio, sur les aspects maraîchers..

Ghyslaine WOLFF, chargée de mission aménagement rural au PNR : le PNR a pris contact avec l'AMAP Ile-de-France pour organiser une réunion et c'était à l'AMPA à prendre contact avec ces agriculteurs qui étaient intéressés. On les a relancés plusieurs fois, il n'y a pas de suite mais je ne peux pas vous expliquer les raisons de cet échec, mais ceci dit s'il y a à nouveau une demande des agriculteurs, on est tout à fait prêt à relancer la machine. C'est vrai que sur le territoire actuel du Parc, il n'y a pas de maraîchers installés.

370

Association consommateurs La Boissière : pour compléter cette information, nous en tant qu'association de consommateurs, on a été confrontés au même problème : le facteur limitant c'est la production de légumes. Ils n'arrivent pas à trouver ces fournisseurs qui permettront de fédérer d'autres éléments du panier : des œufs, de la viande. En fait, il y a un vrai problème d'accès au foncier pour les gens qui veulent produire du légume

375

M. HILLAIRET, Président de la Chambre : ce qu'il faut dire aujourd'hui c'est qu'en matière de productions spécialisées, maraîchers, arboriculteurs, on est dans le marasme absolu, les arboriculteurs dans les Yvelines, on les compte aujourd'hui sur les doigts des deux mains, alors qu'il y a encore 15 ou 20 ans, ils étaient 150/200. Ce sont des métiers difficiles, compliqués, on n'arrive pas à trouver de main d'œuvre, il faut qu'ils s'occupent de la commercialisation puisqu'ils sont en filière courte, faire les marchés ; or, on sait que les gens désertent la région parisienne de plus en plus durant le week-end, donc les marchés fonctionnent de moins en moins bien.

380

Aujourd'hui, les productions spécialisées, c'est la catastrophe. Je pense qu'il y a un créneau qui devrait être exploité, mais aujourd'hui ils sont la tête dans le guidon en disant « comment va-t-on sauver notre exploitation », dans ce secteur, il n'y a plus d'installations de jeunes. Par exemple, vous allez dans le secteur de Poissy, il n'y a plus que des vergers en friches, là, si vous voulez voir du foncier en friches... il y a une problématique pour les élus locaux qui se demandent que faire de ce foncier là.

385

### **Thème 3 la diversification**

390 Vincent DANIEL, Bergerie nationale : je dois vous parler de la diversification. Pourquoi se diversifier ? Comment se diversifier en prenant les éléments à prendre en compte et se diversifier dans quoi ?

Se diversifier pourquoi : pour des objectifs, des envies, des besoins économiques puisque ce sont des activités, disons l'accueil touristique mais pas seulement, qui confortent l'autonomie des exploitations par le maintien de l'emploi, par le retour du conjoint souvent, par l'installation d'un enfant, ou assurer une retraite complémentaire. On peut avoir des objectifs environnementaux ou patrimoniaux, puisque, notamment, le tourisme se nourrit du patrimoine, est sa matière première en quelque sorte. Les activités d'accueil ont des effets indiscutables sur la réhabilitation du bâti, sur la propreté des abords de fermes, sur l'entretien du patrimoine naturel à travers les sentiers de randonnée, notamment. Là, où j'insisterai un petit peu plus c'est sur les objectifs sociaux, car cette diversification a une dimension sociale qui est vraiment indéniable, car cela rompt l'isolement que l'on peut parfois ressentir sur son exploitation agricole, notamment dans certaines régions, pas forcément ici, et notamment avec le contact quotidien que l'on a avec les consommateurs, les touristes et avec les clients. Donc, est en première ligne pour connaître la demande de la société, pour y répondre, et on devient en quelque sorte des ambassadeurs de l'agriculture.

400

L'exploitation peut devenir un lieu de rencontre réussi entre l'agriculture et la société, et aussi un lieu d'épanouissement personnel, car on démarre une activité dans laquelle on est responsable, où on est reconnu : c'est le cas de beaucoup de conjoints d'exploitants par exemple, une agricultrice m'a dit c'est vrai qu'on a besoin de reconnaissance parce que pour qu'une femme soit reconnue en milieu rural, « il faut qu'elle se présente comme une jeune fille, qu'elle se conduise comme une dame, qu'elle raisonne comme un homme, qu'elle travaille comme un cheval » et cela, il n'y a guère que les activités de diversification qui le permettent ;

405

une autre agricultrice qui avait une ferme pédagogique, en Loire-Atlantique m'avait dit, ces activités là ont aussi un rôle thérapeutique pour moi, le fait de recevoir des scolaires, du grand public, le fait d'avoir à expliquer mon métier, j'ai réappris à aimer mon métier en quelque sorte. Cette diversification peut vous permettre d'aller vers le multifonctionnel moins dépendante du contexte, plus autonome et peut-être plus acceptable par la société. Se diversifier : comment ? en tenant compte d'un certain nombre d'éléments qu'on n'a pas forcément l'habitude de prendre en compte dans la production agricole classique parce que gérer une activité touristique c'est un peu comme barrer un voilier. La première chose pour faire du bateau, c'est qu'il faut de l'eau, c'est-à-dire un environnement adapté, cela veut dire que la région n'est pas favorable à l'activité que l'on veut développer ou que ses potentialités pour le tourisme sont trop superficielles. Il faut donc un environnement porteur mais également un marché porteur. Il faut bien cibler sa clientèle pour la promotion et

410

une bonne communication, ce qui permettra d'exploiter la moindre opportunité du marché. Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va (Sénèque). Il faut d'abord définir les objectifs avant que d'étudier les moyens. Même sans gros moyens, on peut se faire plaisir avec une activité de diversification, il faudra investir dans l'outil c'est-à-dire dans les bâtiments, les prestations, si les investissements sont trop lourds, on

415

420

425 risque de ne pas pouvoir avancer, voire même de couler quelquefois, et par contre, si les investissements sont trop légers, on risque de chavirer à tout moment : donc il faut bien raisonner l'équilibre dans les investissements. Le plus important c'est le potentiel humain, et acquérir de nouvelles attitudes par rapport à la clientèle, bien mesurer le temps de travail que nous laisse cette nouvelle activité par rapport à notre autre activité. Si l'homme n'est pas à la hauteur dans ce type d'activités, on va de toute façon à la catastrophe. A l'inverse, on peut disposer d'un outil médiocre, mais si l'homme est exceptionnel, il saura tirer de son outil le meilleur de ses possibilités.

430 Il existe plein de possibilités de diversification : je vous recommande les gîtes ruraux surtout, des activités de restauration, de loisirs qui se développent, la vente directe, l'utilisation de terres incultes, de bâtiments laissés à l'abandon. Pour terminer, je veux dire qu'il y a deux mots importants : innover et anticiper par rapport aux besoins de la clientèle. Il vaut mieux comme le disait Francis Blanche « penser le changement plutôt que changer le pansement » après.

435 Christophe HILLAIRET, président de la Chambre : vous avez évoqué des questions autour du tourisme, etc... dans la diversification, il y a la diversification collective qui pourrait être intéressante : l'exemple de la communauté d'agglomération d'Etampes qui a le projet d'implanter une usine pour transformer aussi bien les déchets de bois que sont les sciures, les résultats des sciures, l'écorce, car il n'y a plus de scieries, on les a fermées, et également la paille pour faire des bouchons de paille pour les vendre aux collectivités pour les chaudières collectives, donc la diversification ne s'envisage pas forcément de manière individuelle, elle peut être aussi collective et répondre à l'objectif de comment trouver de nouvelles valeurs ajoutées.

440 M. LECOMTE, Vice-Président du Comité départemental du tourisme équestre : j'ai participé à une réunion dans laquelle on reprochait à l'Ile-de-France de ne pas avoir suffisamment de relais d'étape. Il s'agit d'une clientèle étrangère, aisée, il faut donc des hébergements à trois épis pour cette clientèle

445 Christophe HILLAIRET, président de la Chambre : un groupe de réflexion vient de se constituer pour étudier et suivre cette question des gîtes équestres. Les éleveurs ont bien conscience que c'est une voie d'avenir.

450 Vincent DANIEL, Bergerie nationale : cela ne va pas vous rassurer mais il est bien évident qu'il y a un manque flagrant sur la région en hébergement touristique tout simple, dans les Yvelines il y a environ 100 gîtes, ce n'est rien, il y donc un grand déficit alors qu'il y a une clientèle potentielle très importante, les étrangers qui viennent visiter Paris, le taux d'occupation est de plus de 30 semaines pour les gîtes, il y a vraiment de quoi faire, mais souvent il y a une pression car il est souvent plus rentable de louer à l'année plutôt que de louer à une clientèle touristique.

455 J.P. DE WINTER : pour ce qui de prendre des chevaux en pension, il y a des agriculteurs qui l'ont fait et qui ne veulent plus le faire parce qu'ils se sont retrouvés trop souvent avec des propriétaires qui ne payaient pas et il existe aussi du vandalisme et ils se sont retrouvés avec des chevaux dans la nature. Il y a donc un réel problème

Vincent DANIEL, Bergerie nationale : Certains centres équestres demandent de pouvoir prélever sur le compte bancaire du propriétaire des chevaux et en contrepartie offrent une pension qui est moins chère.

460

#### **Thème 4 la forêt privée**

465 Xavier JENNER, CRPF Ile-de-France : en introduction, je vais vous présenter les caractéristiques de la forêt privée dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et les enjeux. Le CRPF est un établissement public qui a comme rôle le développement de la sylviculture et qui encadre un petit peu la profession des propriétaires de forêts privées. Je vais développer certains sujets de discussion : les statistiques, la gestion durable, le développement de la sylviculture, le morcellement du foncier forestier, les problèmes de desserte, la fréquentation et puis la question des PLU et de la Forêt de protection et de la protection. Donc, Bernard CAUCHETIER a déjà présenté les statistiques, les différentes surfaces des propriétés boisées privées par classe de taille, moins de 4 ha, 4 à 10, etc... On remarque une prédominance des propriétaires de 4 à 10 ha qui représentent une proportion de l'ordre de 10 à 15 % sur l'ancien territoire et l'on voit que sur le territoire d'extension, la proportion est à peu près de 17 % en surface et plus de 6.000 propriétaires. Il y a des grandes propriétés, c'est l'une des caractéristiques du territoire. On voit que l'extension procure au Parc un problème un peu plus important par rapport à la dimension des petites propriétés. Où sont-elles situées principalement en périphérie du massif de Rambouillet à l'ouest, et à l'est, en allant vers l'Essonne.

470

475 La carte de la DIREN Ile-de-France que voici présente les protections environnementales réglementaires : un peu plus à l'ouest, on a plutôt des sites NATURA 2000 et quand on va plutôt vers l'est du nouveau territoire, on a plutôt des sites inscrits et des sites classés.

Voici une carte des massifs par essences : en violet/rouge, ce sont plutôt des résineux, essentiellement des pins et pins sylvestres, en vert, ce sont des feuillus, chênes et châtaigniers. Voyez ici, il y a une zone où il y a plutôt

480 pas mal de pins, c'est une zone plutôt sableuse, avec des terrains plutôt pauvres qui supportent plus facilement le pin.  
Le CRPF s'est engagé dans la gestion durable, multifonctionnelle, économique, environnementale et sociale. 44 % du futur Parc est boisé, il s'agit là d'une caractéristique forte, et 55 % de ces boisements sont privés.

485 Les forêts privées sont gérées par des plans simples de gestion pour les propriétés de plus de 25 ha. 96 propriétés pour 10.900 ha. C'est donc un tout petit moins de la moitié de la forêt privée qui est gérée conformément à un plan simple de gestion, qui atteste d'une gestion durable, c'est ce qu'on recherchait. De plus, les propriétaires se sont engagés en plus dans la voie de la certification PERC, y compris les propriétaires publics. Il s'agit d'une démarche qui complète le plan simple de gestion.

490 Le développement forestier : des réunions forestières ont lieu sur le terrain pour former les propriétaires à la gestion forestière ; de plus des conseillers forestiers leur rendent visite. Il existe aussi le syndicat des propriétaires qui propose, avec l'adhésion syndicale, une assurance responsabilité civile, cela est important pour les personnes qui ont des fréquentations, et puis il y a des coopératives : les experts forestiers qui interviennent pour appuyer les propriétaires et qui font la maîtrise d'œuvre des plantations et des coupes.

495 Le morcellement, on l'a déjà vu tout à l'heure : 17 % de la surface boisée appartient à 6.000 propriétaires de moins de 4 ha., souvent des parcelles sont abandonnées, j'estime que ce sont un tiers à la moitié des petites parcelles qui n'ont plus de propriétaire connu, il faut étudier au cas par cas bien sûr, et puis il y a des pratiques que l'on peut entreprendre, d'échange et de cession de petites parcelles pour essayer d'arranger les structures foncières.

500 J'ai fait le calcul rapide que le territoire du Parc produirait 260.000 m<sup>3</sup> de bois chaque année et l'on n'en récolte que 43 % - 40 à 50 %. On se rend compte qu'il existe un déficit de récolte, il y a une accumulation de bois, plutôt des gros bois, il faut maintenant s'orienter vers un renouvellement des peuplements : il faut un équilibre des classes d'âge au sein de la forêt. Cela représente vraiment un problème qui est freiné par une desserte, des chemins forestiers, des places de dépôt, il faudrait qu'il y en ait qui soient plus judicieusement positionnées et des chemins qui soient plus praticables, je pense que les maires de communes ont souvent des difficultés du côté de l'exploitation forestière. Il faudrait améliorer la voirie de desserte pour remédier à ce déficit de récolte. Il faudrait vérifier aussi que les voies communales qui se sont construites depuis permettent le transport des grumiers.

505 Les propriétaires se plaignent beaucoup de la fréquentation trop souvent excessive. Même s'il a une assurance responsabilité civile, il reste responsable civilement des accidents que le public peut subir dans sa propriété. D'un autre côté, le public lui est mal informé des limites entre la forêt publique où il peut se promener et la forêt privée, cela n'est pas toujours connu, il y a des abus : cueillettes diverses, champignons, etc. et puis des circulations non autorisées : quads et motos... Les solutions qu'on pourrait envisager : le conventionnement entre un propriétaire privé et une collectivité territoriale pour organiser la fréquentation la pose de clôtures, ce n'est pas forcément la meilleure mesure mais c'est souvent une solution qui est utilisée.

515 Espaces boisés classés dans les Plans d'occupation des sols et forêt de protection : ce sont deux mesures réglementaires qui ont le même but : le maintien des espaces boisés. Il faut savoir que le foncier boisé est très protégé, beaucoup que le foncier agricole : on ne peut pas déboiser une parcelle qui est boisée depuis plus de vingt ans, cela s'appellerait du défrichement si on y faisait une autre activité. Par contre, la gestion dans ces espaces boisés protégés y est encouragée. Les coupes sont soumises à déclaration/autorisation et les équipements nécessaires à la gestion forestière sont possibles : les chemins forestiers, etc...

520 Le 40% de taux de boisement pour le futur PNR, un territoire très forestier représente une opportunité avec par exemple la fabrication de plaquettes forestières, il y a aussi la construction bois.

525 Donc, le message que je voulais vous faire passer, c'est que la forêt privée est organisée, la gestion forestière durable demande à être encouragée, la forêt est une opportunité qui produit naturellement un matériau et une énergie renouvelable. Il faut cependant adapter la desserte et les structures foncières pour améliorer, et il y a là un vrai gisement. Il faut encourager le propriétaire de la forêt privée qui est comme vous et moi, il représente la société civile, il n'a pas toujours envie d'aller cultiver sa forêt et d'aller pratiquer des coupes de bois, il a un peu la peur de couper.

530 M. FANOST : il y a un vrai problème de transport, il y a là un vrai souci, et je suis content que la forêt puisse se joindre à nous, agriculteurs, pour nos besoins à circuler pour exercer notre activité.

Xavier JENNER : pour l'agriculture, c'est sans doute un tracteur suivi d'une grosse remorque, remplie de betteraves ou de blé ou de céréales, quoique les betteraviers aient bien organisé leurs déplacements. Il faut savoir qu'en forêt, il faut qu'on arrive à faire pénétrer le plus près possible du bois, le camion-grumier avec des pneus et un système routier et un poids de 57 tonnes. Il existe une dérogation pour les produits bois,

M. HILLAIRET : vous ne dites pas que la Région a mis en place un système de transport des grumes qui prend en compte uniquement les routes départementales et les routes nationales mais les dessertes locales ne sont pas prises en compte. Là, on a un problème avec les élus locaux : si on leur pose la question « est-ce qu'on peut traverser avec des grumiers de 57 tonnes vos communes ? », la réponse est systématiquement non, donc, malheureusement, aujourd'hui les exploitants de bois le font sans poser la question.

540 Xavier JENNER : je confirme, il y a une dérogation sur les grands axes qui est permanente, qui a été prise par arrêté préfectoral, et sur les petits axes, il faut que l'exploitant forestier demande l'autorisation au gestionnaire du réseau et cela pose des complications inextricables. Il y a une interprofession qui est toute récente, construite pour la région Ile-de-France, et cela va être l'une de ses tâches d'établir à la demande de la DRIAF, une carte du réseau secondaire. L'idéal c'est d'arriver jusqu'à 100 m. de la coupe avec un camion-grumier qui est un camion routier, donc il faut qu'il y ait un chemin suffisamment stabilisé, un chemin en terrain naturel bien sûr,

545 X : On pourrait les autoriser, uniquement si les camions-grumiers remettent les routes en état, c'est un peu le problème. Après le passage de grumiers de 57 tonnes, on retrouve un bournier, des routes défoncées. Il faudrait prévoir des aires de stockage ...

550 Xavier JENNER : disons que si on est arrivé à augmenter le poids des transports de grumes, c'est pour que ce soit plus rentable, la rentabilité de l'opération est améliorée ...

X : ... sur le dos des routes.

Xavier JENNER : ...sur le dos des routes, c'est parce qu'elles ne sont pas suffisamment fortes et renforcées. Il y a un investissement à faire pour renforcer les routes pour qu'elles portent sans difficulté, sans souci d'ornièrage

555 X : est-ce aux collectivités locales d'investir pour l'exploitation forestière ...?

M. HILLAIRET : les collectivités le font aussi pour les industriels, etc... pour sortir les camions

X : ...c'est d'un autre rapport...

M. HILLAIRET : cela c'est autre chose ...

560 Xavier JENNER : la desserte par nature, c'est un outil collectif qui permet de desservir plusieurs propriétés et de mettre en relation, en réseau, différentes propriétés boisées, qui sont les parcelles et l'industrie et cela est, pour les communes et les collectivités, une fonction importante. Si on donne la gestion des routes aux conseils généraux, des routes départementales de plus en, c'est parce que la voirie, c'est vraiment un outil collectif.

M. HILLAIRET : les 57 tonnes d'aujourd'hui, il n'y a pas qu'une raison économique, il y a aussi une raison pratique, aujourd'hui faire des découpes dans un bois, c'est ubuesque, les camion doivent faire 40 tonnes,

565 X : il devrait y avoir des aires de stockage où des tracteurs plus petits apporteraient jusqu'au grumier

Xavier JENNER : l'aire de stockage est à 100 mètres de la coupe : il y a la coupe, après il y a du débardage, et on vient stocker les bois sur une place de dépôt où ils sont triés et c'est de là qu'ils partent avec les camions ...

570 J.P. DE WINTER : quelquefois il vaut mieux un ou deux passages de gros engins que X passages de petits engins. Regardez simplement les dégâts occasionnés par le passage de petits engins sur les sentiers forestiers : des quads, des motos, ce n'est pas génial non plus.

Délégué d'Angervilliers : il y a deux contradictions dans les forêts, on veut des chemins d'accès pour pouvoir y accéder, mais on ne veut pas que les gens puissent pénétrer dans les forêts. C'est toujours la contradiction, plus on fait de beaux chemins, des belles voies d'accès, plus ils sont utilisés, et donc la nature est plus envahie

575 ...

B. CAUCHETIER : le problème de la desserte est régulièrement posé. Ceci dit, c'est vrai que les dessertes locales, quand on arrive au niveau du massif forestier, on tombe souvent sur des bois communaux, on voit les différences de budget entre les départements riches et les pauvres, parce que la route c'est quelque chose de cher, avec des engins d'une cinquantaine de tonnes, on est obligé d'avoir une structure routière autre que celle d'un chemin vicinal emprunté par des voitures particulières.

580 De plus, les retraits de grumes se font en période hivernale, puisque les coupes se font à ce moment là et ce sont des périodes humides et éventuellement en périodes de dégel, etc... il y a donc une sensibilité des infrastructures qui est forte. Il est normal que les collectivités se demandent s'il faut qu'elles prennent en charge une desserte systématique de l'ensemble de la forêt, pour pouvoir accéder aux coupes à 100 m. qui sont pratiquées tous les vingt ans et avec des infrastructures de type lourd. Il faudrait d'essayer d'organiser des plans de déplacements et non pas forcément demander d'arriver à 100 m. de la coupe parce que là il faut qu'on organise tout le réseau routier de l'ensemble du territoire prêt à supporter des véhicule de 50 tonnes, ce qui n'est tout de même pas rien. Donc, prévoir des plans de déplacements qui soient combinés entre les besoins de déplacements agricoles et de desserte forestière, mais il faut aussi qu'il y ait des efforts de chaque

585 côté, c'est-à-dire qu'on ne peut pas desservir chacun et desservir tout le monde de la même manière pour des engins lourds ou alors on revient à la création d'un maillage routier énorme alors qu'aujourd'hui on se pose la question de la limitation des transports et les dépenses collectives afférentes.

590

- Il y a différents niveaux : les axes principaux relèvent des schémas régionaux, la circulation des grands engins sur les routes nationales et départementales, et il y a peut être des schémas un peu plus locaux qu'il faudrait établir en liaison entre les collectivités, les utilisateurs, les agriculteurs, les forestiers mais pour des dessertes plus locales pour rejoindre les axes plus principaux, mais on ne peut pas demander aux communes de gérer un réseau diversifié, surtout qu'en même temps, on demande à diminuer les impôts, c'est donc difficile de gérer un peu tout cela...
- 595
- Xavier JENNER, CRPF : je pense qu'au moment où on fait le POS d'une commune, c'est une question qui doit être présent : ce souci de s'occuper de la voirie et que cette voirie rurale soit adaptée.
- 600
- Pour le problème de la fréquentation : effectivement quand on voit un beau chemin bien organisé, alors on met des barrières, on peut mettre des gros cailloux qui empêchent les véhicules de pénétrer, je ne parle pas de la voirie communale publique, je parle de la voirie forestière, ce sont des voies qui sont réservées à l'exploitation de la forêt. L'ONF ferme la plupart de ses chemins à la circulation de transit dans les forêts publiques, dans la forêt de Rambouillet, c'est ce qu'ils font, c'est fermé par des barrières ...
- 605
- X : Je ne parle pas forcément de la pénétration des véhicules, mais par la fréquentation à pied, pour la cueillette, etc. dans les petites communes, on n'est pas très content lorsqu'on a un chemin qui vient d'être refait et que vous retrouvez avec des ornières .... les quads continuent à fracasser les chemins...
- Xavier JENNER, CRPF : je pense qu'il faut mettre des barrières, des gros cailloux, des trous, l'autre piste, c'est la garderie rurale à cheval, mais ils ne peuvent pas être partout. Il y a promenade et promenade : il y a la promenade organisée par des randonneurs, qui est assez respectueuse, et la promenade que le propriétaire tolère relativement bien la population locale, mais lorsque ce sont des gens qui viennent de loin et qui font en plus des dégradations, là c'est plus difficile, plus ils sont nombreux, moins ils sont supportés...
- 610
- X : tout est soumis à autorisation ? le petit propriétaire de 20/30 arbres est soumis à autorisation ??
- 615
- Xavier JENNER, CRPF : oui, oui, en forêt privée, si tout est classé en espace boisé classé au POS, donc ils sont tous soumis à déclaration à la mairie, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Il y a des cas particuliers, il y a des dérogations, ce qu'on appelle des coupes par catégorie : par exemple, une coupe de taillis de moins de 2 ha. est autorisée. Tout ce qui est plans simples de gestion est autorisé en espaces boisés classés et dans la forêt de protection d'ailleurs également.
- 620
- X : quand M. CAUCHETIER dit qu'il y a un gros pourcentage de parcelles morcelées, fait-on la part des choses entre du morcellement à l'intérieur d'un grand massif, et du morcellement constitué par des petits bosquets d'arbres ...
- Xavier JENNER, CRPF : moi, je parle d'un massif à l'intérieur duquel il y a beaucoup de propriétaires différents, dans les statistiques on ne peut pas faire la part des choses,
- 625
- Bernard CAUCHETIER : le morcellement est une résurgence de l'histoire qui fait qu'en fait dans chaque division, dans chaque succession, on divisait
- Xavier JENNER, CRPF : je pense que la majorité du morcellement que l'on a détecté par la statistique, est due à des massifs qui sont très morcelés, et des bosquets en plaine qui sont sans doute peu nombreux,
- 630
- X : ... sur la forêt d'Angervilliers, il y avait une forêt domaniale qui appartenait au châtelain en un seul morceau et tout le reste du territoire qui n'appartenait pas au châtelain est morcelé ...
- Xavier JENNER, CRPF : dans ces massifs qui sont très morcelés, je pense qu'il faudrait faire une recherche des propriétaires, parce qu'il y en a une partie que l'on peut supposer « vacants et sans maître » et là, la commune a le moyen de mettre en place une procédure pour que ces parcelles qui n'ont plus de propriétaire, lui reviennent au terme d'une procédure administrative qui dure un an ou deux et ensuite elle peut en faire ce qu'elle souhaite, soit le remettre dans le circuit, le revendre à d'autres propriétaires,
- 635
- X : ... aujourd'hui, on propose à la commune de petites parcelles d'une vingtaine d'arbres, elle refuse,
- Xavier JENNER, CRPF : elle refuse de les acheter. Vous avez raison, il y a beaucoup de propriétaires qui ont des petites parcelles et qui sont prêts à les vendre,
- X : ... on paie plus de frais de notaire que la valeur du bien elle-même...
- 640
- Xavier JENNER, CRPF : dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, il existe une subvention qui existe pour couvrir une partie des frais de notaire dans le cas d'une transaction de petites parcelles, cette subvention n'a jamais été utilisée, mais c'est possible. Pour défaire un peu ce morcellement, il y a tout un travail d'animation à faire, aller rencontrer les gens, faire une étude foncière.
- 645
- Intervention de François HARDY sur la forêt publique en l'absence excusée de M. de GROULARD. Une contribution de l'ONF sur la forêt publique sera transmise prochainement et sera mise en ligne sur le site du Parc.